#### **PROCÈS-VERBAL**

Province de Québec MRC d'Acton Municipalité d'Upton

Session régulière du conseil de la Municipalité d'Upton tenue le mardi 6 avril 2010 à 20 h 00 à la salle des sessions du Conseil municipal sise au 863, rue Lanoie à Upton à laquelle sont présents et forment le quorum:

Le Maire : monsieur Yves Croteau

Les Conseillers : messieurs : Claude Larocque;

André Bernier; Robert Leclerc; Guy Lapointe;

Les Conseillères : mesdames : Barbara Beugger;

Nicole Ménard.

La directrice générale, madame Cynthia Bossé agit à titre de secrétaire du conseil.

#### Moment de réflexion

L'assemblée débute à 20 heures 00 minute par un moment de réflexion.

#### 1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

#### 078-04-2010

**Il est proposé par** monsieur Claude Larocque, appuyé par monsieur André Bernier **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères d'adopter l'ordre du jour tel que déposé, de laisser le point « varia » ouvert à tout sujet d'intérêt public et d'ajouter les items suivants :

- 10.1 Entente en matière de loisir entre la Ville de Granby et la Municipalité d'Upton;
- 10.2 Embauche de Benoit Gauthier à titre de pompier à temps partiel;
- 10.3 Demande de soutien financier du Club de croquet d'Upton inc.;
- 10.4 Réception provisoire des travaux de la rue du Notaire (dépôt);
- 10.5 Directive de changement no. 1, 2 et 3 (dépôt);
- 10.6 Démission de madame Florence Blanchard du Comité consultatif d'Urbanisme;
- 10.7 Modification au règlement 2010-203, Annexe D;
- 10.8 Vignettes et cartes d'identités pour les pompiers;
- 10.9 Mandat à Yves Ricard, directeur incendie, pour la vente du camion incendie;
- 10.10 Mandat de soumission pour « bunkers »;
- 10.11 Ouverture de compte de valeurs mobilières procuration;
- 10.12 Publicité pour la Foire de l'Environnement;
- 10.13 Mandat pour les soumissions de resurfaçage;
- 10.14 Résultats pour les soumissions de fauchage;
- 10.15 Résultats pour les soumissions de lignage;
- 10.16 Réparation du camion auto-pompe disque d'embrayage;
- 10.17 Couches lavables aide financière;
- 10.18 Demande de monsieur Gilles Raymond Nettoyage des fossés rue des Plaines et des Bouleaux;
- 10.19 Fossé route Joubert;
- 10.20 Éclairage à l'usine de filtration, rue St-Éphrem;
- 10.21 Demande d'autorisation à la CPTAQ relative aux lots 1 959 821 et 1 959 966 du cadastre du Québec.

#### 2. ADOPTION DES DÉLIBÉRATIONS DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 2 MARS 2010

#### 079-04-2010

**Il est proposé par** madame Barbara Beugger, appuyé par monsieur Claude Larocque **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères d'approuver les délibérations de la séance régulière du 2 mars 2010.

#### 3. FINANCES

#### 3.1 Comptes à payer

#### 080-04-2010

Il est proposé par monsieur Robert Leclerc, appuyé par monsieur André Bernier et résolu à l'unanimité des conseillers et des conseillères d'approuver les comptes à payer pour une somme de 101 744,00 \$ et d'entériner les comptes payés durant le mois de mars 2010 pour une somme de 43 887,91 \$.

## 3.2 <u>Décompte progressif no. 1 révisé du projet de développement domiciliaire</u>

Considérant le projet de développement domiciliaire déjà en cour;

Considérant que Teknika-HBA inc. recommande le paiement du décompte progressif no. 1 révisé à l'entreprise R. Guilbeault Construction inc. au montant de 11 054,34 \$ taxes incluses;

#### 081-04-2010

En conséquence, **il est proposé** par monsieur Claude Larocque, appuyé par monsieur Guy Lapointe **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères que soit payée la somme de 11 054,34 \$ à l'entreprise R. Guilbeault Construction inc. tel que recommandé par la firme Teknika-HBA.

### 3.3 <u>Paiement de la quote-part à Transport Adapté Omnibus</u> pour l'année d'opération 2010

Considérant que Transport Adapté Omnibus demande le paiement de la quote-part de la Municipalité tel qu'indiqué sur la facture 27 au montant de 4 775,92 \$;

#### 082-04-2010

En conséquence, **il est proposé** par monsieur Robert Leclerc, appuyé par madame Nicole Ménard **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères que soit payée la quote-part de la Municipalité à Transport Adapté Omnibus au montant de 4 775,92 \$.

## 3.4 Recommandation de paiement de la firme Teknika-HBA du décompte progressif no. 4

Considérant la recommandation de paiement de la firme Teknika-HBA du décompte progressif no. 4 concernant les modifications aux installations de traitement d'eau potable effectuées par Automation R.L. inc. pour un montant de 19 108,49 \$;

### 083-04-2010

En conséquence, **il est proposé** par monsieur Claude Larocque, appuyé par monsieur André Bernier **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères que soit payé le décompte progressif no. 4 à Automation R.L. inc., et ce, pour un montant de 19 108,49 \$.

#### 4. ADMINISTRATION

#### 4.1 Période de questions (20 minutes)

Conformément à la loi, seules les questions faisant l'objet d'une décision du Conseil municipal sont consignées au procès-verbal.

# 4.2 Choix d'un membre du conseil pour enchérir pour et au nom de la Municipalité advenant la vente d'un immeuble pour non paiement de taxes

#### 084-04-2010

Il est proposé par monsieur Claude Larocque, appuyé par monsieur Guy Lapointe et résolu à l'unanimité des conseillers et des conseillères que le maire, monsieur Yves Croteau, soit nommé pour enchérir pour et au nom de la Municipalité advenant la vente d'un immeuble pour non paiement de taxes.

#### 4.3 Modification de la résolution 061-03-2010

Considérant que la résolution 061-03-2010 mentionnait qu'un des matricules en défaut pour non paiement de taxes était le 0762-00-000;

Considérant que le bon matricule faisant défaut pour le même propriétaire est le 7053-48-5376;

Considérant que les membres du Conseil municipal avaient reçu une liste indiquant la propriété portant le matricule 7053-48-5376;

#### 085-04-2010

En conséquence, **il est proposé** par madame Barbara Beugger, appuyé par monsieur André Bernier **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères qu'à la liste des matricules en défaut pour non paiement de taxes, le matricule numéro 0762-00-0000 soit remplacé par le matricule 7053-48-5376, du même propriétaire.

#### 4.4 Retrait d'un dossier de la vente pour non paiement de taxes

Considérant que le propriétaire du matricule numéro 6857-61-9357-29 a payé ses taxes dues pour les années 2008 et 2009;

Considérant que ce dossier est rendu à la MRC d'Acton pour respecter la procédure de vente pour impôts fonciers non payés et qu'à ce jour, peu de frais ont été engagés pour l'administration de ce dossier par la MRC;

#### 086-04-2010

En conséquence, **il est proposé** par monsieur Robert Leclerc, appuyé par monsieur Guy Lapointe **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères que le retrait de la procédure de la vente pour taxes soit demandé à la MRC d'Acton concernant le matricule 6857-61-9357-29.

#### 4.5 Refus de la simultanéité des élections scolaires et municipales

**ATTENDU QUE** le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport a tenu, en février 2008, le Forum sur la gouvernance et la démocratie des commissions scolaires au cours duquel la Fédération Québécoise des Municipalités a présenté un mémoire;

**ATTENDU QU**'en guise de suivi de ce forum, le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport adoptait le projet de loi nº 88, *Loi modifiant la Loi sur l'instruction publique et la Loi sur les élections scolaires*, confirmant notamment l'élection du président de commission scolaire au suffrage universel;

**ATTENDU QUE** l'octroi d'une telle assise démocratique aux commissions scolaires est fortement questionnable considérant le taux de participation de 7,9 % aux dernières élections scolaires de 2007;

**ATTENDU QUE** la Fédération Québécoise des Municipalités demandait en octobre 2008 à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport qu'elle procède à la mise en place d'une table nationale sur la concertation scolaire-municipale réunissant les municipalités, les commissions scolaires et le gouvernement, afin que soient traités prioritairement les vrais enjeux liés à l'éducation dans les territoires notamment le maintien des écoles en région, l'offre aux élèves de services de qualité afin de favoriser leur réussite, la taxation et l'utilisation des équipements et infrastructures de manière optimale pour le grand bénéfice des citoyens;

**ATTENDU QUE** la commission scolaire a une fonction sectorielle, l'éducation, en comparaison avec les municipalités et les MRC, dont les mandats impliquent la gestion et la planification intégrée de l'ensemble du territoire:

**ATTENDU QUE** l'article 207.1 de la *Loi sur l'instruction publique* stipule que : « la commission scolaire a également pour mission de promouvoir et valoriser l'éducation publique sur son territoire, de veiller à la qualité des services éducatifs et à la réussite des élèves en vue de l'atteinte d'un plus haut niveau de scolarisation et de qualification de la population et de contribuer, dans la mesure prévue par la loi, au développement social, culturel et économique de sa région »;

**ATTENDU QUE** la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, madame Michelle Courchesne, envisage de suggérer la simultanéité des élections scolaires et municipales en 2013, et ce, sans avoir convié les municipalités à la démarche et surtout, sans en avoir évalué les impacts;

**ATTENDU QUE** la Fédération des commissions scolaires du Québec réclame avec empressement la simultanéité des élections scolaires et municipales selon la présomption d'augmenter la participation électorale scolaire et de diminuer les coûts afférents;

**ATTENDU QUE** le conseil d'administration de la Fédération Québécoise des Municipalités affirmait à nouveau, lors de sa séance du 11 mars dernier, son opposition à la simultanéité d'élections scolaires et municipales tant que les vrais enjeux ne seront pas discutés préalablement à des modifications législatives non essentielles dans le présent contexte;

**ATTENDU QUE** le Directeur général des élections du Québec rendait public, le 17 mars dernier, un avis sur la faisabilité d'élections scolaires et municipales simultanées dont aucun des cinq scénarios proposés ne traduisait une diminution des coûts ainsi que l'augmentation de la participation électorale;

#### 087-04-2010

En conséquence, il est proposé par monsieur André Bernier, appuyé par madame Barbara Beugger et résolu à l'unanimité des conseillers et des conseillères :

De réitérer l'opposition du milieu municipal à la simultanéité d'élections scolaires et municipales;

De demander aux ministres de l'Éducation, du Loisir et du Sport, et des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, de réunir d'urgence les représentants des municipalités et la Fédération des commissions scolaires du Québec afin de discuter des enjeux prioritaires en matière d'éducation avant même de procéder à des modifications législatives visant la simultanéité d'élections scolaires et municipales;

Qu'une copie de la présente soit transmise aux ministres de l'Éducation, du Loisir et du Sport et des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, à monsieur Étienne-Alexis Boucher, député de la circonscription de Johnson, à la Fédération Québécoise des Municipalités ainsi qu'à Mme Josée Bouchard, présidente de la Fédération des commissions scolaires du Québec.

#### 4.6 Commande de la brochure « Parce que jardiner ça fait du bien »

Considérant l'effort de la Municipalité concernant l'embellissement de son territoire;

Considérant l'invitation des Fleurons du Québec à se procurer 100 copies gratuites de la brochure « Parce que jardiner ça fait du bien » développée par la Fédération interdisciplinaire de l'horticulture ornementale du Québec (FIHOQ) afin de profiter des bienfaits du jardinage durable;

Considérant qu'il en coûte 0,30 \$ les copies supplémentaires et que pour en faire profiter l'ensemble de la population, il est à prévoir un montant de 240,00 \$ plus taxes, ajoutés au frais de distribution postale;

#### 088-04-2010

En conséquence, **il est proposé** par monsieur Robert Leclerc, appuyé par monsieur Guy Lapointe **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères que madame Cynthia Bossé, directrice générale, soit autorisée à commander 900 copies de la brochure « Parce que jardiner ça fait du bien » pour un montant de 240,00 \$ plus taxes et que la distribution soit effectuée par Poste Canada.

#### 4.7 <u>Dépôt du rapport d'activités de 2008 et 2009 de Transport Adapté</u> Omnibus inc.

Cynthia Bossé, directrice générale, dépose le rapport d'activités de 2008 et 2009 de Transport Adapté Omnibus inc. et tous les membres du conseil en prennent connaissance.

### 4.8 <u>Dépôt du rapport financier annuel de Transport Adapté Omnibus inc.</u>

Cynthia Bossé, directrice générale, dépose le rapport financier annuel de Transport Adapté Omnibus inc. et tous les membres du conseil en prennent connaissance.

#### 4.9 Réception provisoire des travaux de la rue Promenade

Madame Cynthia Bossé, directrice générale, dépose au conseil, le certificat de la firme Tecknika-HBA concernant la réception provisoire des ouvrages dans le cadre du projet de la rue de la Promenade. Selon monsieur Robert Ducharme, ingénieur, les travaux ont été réalisés en conformité aux exigences des plans et devis.

#### 5. SÉCURITÉ INCENDIE ET SÉCURITÉ CIVILE

#### 5.1 Départ de monsieur Jean-Maurice Laplante

Considérant que pour des raisons personnelles, monsieur Jean-Maurice Laplante qui avait été engagé par la Municipalité à titre de pompier à temps partiel, quitte la Municipalité ainsi que son poste de pompier à temps partiel;

#### 089-04-2010

En conséquence, **il est proposé** par monsieur Claude Larocque, appuyé par monsieur Guy Lapointe **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères que monsieur Jean-Maurice Laplante, ne soit plus à l'emploi de la Municipalité d'Upton à titre de pompier à temps partiel.

#### 6. TRANSPORT ROUTIER

## 6.1 <u>Prévisions des dépenses aux travaux publics pour le mois d'avril 2010</u>

La directrice générale a soumis le rapport du contremaître aux travaux publics, monsieur Mario Sansoucy, lequel prévoit des travaux à exécuter

pendant le mois d'avril 2010 pour une somme de 29 460,00 \$ plus les taxes;

Considérant l'affaissement important survenu en face du 911, rue Lanoie et qu'à cet endroit passe une conduite de gaz ;

Considérant qu'il y a lieu d'engager un entrepreneur licencié pour effectuer les travaux de réparation de la fondation de rue et des conduites si nécessaire ainsi que de procéder aux travaux dans les meilleurs délais;

090-04-2010

En conséquence, **il est proposé** par monsieur Robert Leclerc, appuyé par monsieur Guy Lapointe **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères :

Que soit autorisée madame Cynthia Bossé, directrice générale, à disposer d'un budget au montant de 29 460,00 \$ plus les taxes pour l'exécution des travaux mentionnés sur le rapport de monsieur Sansoucy;

Que monsieur Mario Sansoucy soit autorisé à procéder à l'embauche d'un entrepreneur licencié pour la réparation de l'affaissement sur la rue Lanoie et qu'il dispose d'un budget d'environ 6 000 \$ à cet effet.

#### 7. HYGIÈNE DU MILIEU

## 7.1 <u>Dépôt du bilan des activités pour l'année 2009 de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains</u>

Madame Cynthia Bossé, directrice générale, dépose le bilan des activités pour l'année 2009 de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains et tous les membres du conseil en prennent connaissance.

### 8. LOISIRS ET CULTURE

### 8.1 <u>Demande d'aide financière de la Foire Agroalimentaire</u> d'Acton

Considérant la demande d'aide financière de la Foire Agroalimentaire d'Acton pour la tenue de sa 13<sup>ième</sup> édition;

Considérant que la demande d'aide financière vise à conserver la gratuité de l'accès au site;

Considérant qu'une aide technique est demandée concernant le prêt et la livraison de tables et de chaises comme les années précédentes;

091-04-2010

En conséquence, **il est proposé** par monsieur Claude Larocque, appuyé par monsieur Guy Lapointe **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères que soit accordée l'aide technique demandée par la Foire Agroalimentaire d'Acton concernant le prêt et la livraison de tables et de chaises.

#### 8.2 <u>Demande d'aide financière de la Fabrique St-Éphrem</u>

Considérant que la Fabrique St-Éphrem tient son brunch annuel en mai prochain;

Considérant qu'une demande de soutien financier dûment complétée pour un montant de 100,00 \$ est adressée à la Municipalité afin de financer les activités de la pastorale;

En conséquence, **il est proposé** par monsieur Guy Lapointe, appuyé par monsieur André Bernier **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères que soit acceptée la demande et qu'un montant de 100,00 \$ soit accordé à la Fabrique afin de financer les activités de la pastorale.

#### 8.3 Demande d'aide financière de Myriam Caouette

Considérant que Myriam Caouette, domiciliée à Upton, appuyée par le Cégep de Saint-Hyacinhte, amasse des fonds pour lui permettre de se rendre au Costa Rica dans le cadre d'un stage à caractère environnemental et éducatif;

Considérant la demande d'aide financière qui est adressée à la Municipalité;

#### 093-04-2010

En conséquence, **il est proposé** par monsieur Guy Lapointe, appuyé par madame Nicole Ménard **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères que le Conseil municipal prend bonne note de la demande de Myriam Caouette.

#### 8.4 Permanence de madame Lyne Loiselle, coordonnatrice en loisirs

Considérant que la période probatoire de six mois pour l'obtention de la permanence au poste de coordonnatrice en loisirs de madame Lyne Loiselle se termine le 26 avril prochain;

#### 094-04-2010

En conséquence, **il est proposé** par monsieur Claude Larocque, appuyé par madame Barbara Beugger **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères que madame Lyne Loiselle obtienne sa permanence pour le poste de coordonnatrice en loisirs de la Municipalité.

### 8.5 <u>Paiement à monsieur Michel Tétreault pour l'entretien de la patinoire</u>

Considérant que la facture 20107 de monsieur Michel Tétreault concernant l'arrosage de la patinoire pour la saison 2009-2010 s'élève à un montant de 612,50 \$ pour cinquante heures de travail;

#### 095-04-2010

En conséquence, **il est proposé** par monsieur Robert Leclerc, appuyé par monsieur André Bernier **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères que madame Cynthia Bossé, directrice générale, soit autorisée à payer la facture 20107 de Michel Tétreault au montant de 612,50 \$ pour le travail d'arrosage effectué pendant la saison 2009-2010.

#### 8.6 Caméra de surveillance au chalet des Loisirs

Considérant que le budget 2010 prévoit un montant pour l'installation de caméras de surveillance afin de décourager le vandalisme et de sécuriser le principal lieu de rassemblement de la jeune communauté de la Municipalité, soit le chalet des Loisirs;

Considérant la demande qui a été faite à quatre spécialistes en caméra de surveillance et que trois ont retourné une soumission en bonne et due forme, soit les suivants :

J.P. Com	3 484,24 \$ taxes incluses
D.M. Sécurité & Alarm	3 500,00 + taxes
Sécurité Leclerc inc.	2 816,23 + taxes

Considérant que de ces soumissionnaires, J.P. Com nous propose l'installation de caméras installées sur le garage municipal ainsi qu'un DVR enregistreur qui encrypte et qui ainsi permet de reculer les enregistrements 10 secondes avant le début des mouvements, ce qui augmente les chances de prendre en image les vandales;

Considérant qu'à l'intérieur du chalet, J.P. Com nous propose une caméra cachée qui permet d'enregistrer tous les mouvements qui auront lieu entre les salles de bain et la chambre des joueurs;

#### 096-04-2010

En conséquence, **il est proposé** par monsieur Robert Leclerc, appuyé par monsieur André Bernier **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères que l'entreprise J.P. Com soit retenue pour effectuer l'installation de caméras de surveillance.

#### 8.7 Demande de gratuité de la part de la Fabrique

Considérant que la Fabrique St-Éphrem par le biais du formulaire de demande de soutien financier pour les organismes demande la gratuité des salles municipales pour la tenue de ses 4 activités annuelles:

Considérant que la location pour 4 journées représente un montant de 320,00 \$ pour une association à but non lucratif telle que la Fabrique;

#### 097-04-2010

En conséquence, **il est proposé** par madame Nicole Ménard, appuyé par monsieur André Bernier **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères que la demande de gratuité de la part de la Fabrique soit accordée pour l'année 2010.

#### 8.8 Vente de garage annuelle sans permis

Considérant que la saison estivale s'annonce et qu'il est temps de prévoir et promouvoir la tenue de la vente annuelle de garage sans permis;

Considérant que le mois de juin est plus propice à des températures clémentes, permettant la tenue d'une telle journée;

Considérant que le 5 juin est la journée Provinciale de la fête des voisins et que de tenir la vente de garage sans permis, cette journée favoriserait l'échange entre voisins;

#### 098-04-2010

En conséquence, **il est proposé** par monsieur Claude Larocque, appuyé par madame Nicole Ménard **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères que la vente de garage sans permis se tienne samedi, le 5 juin 2010 et que s'il pleut, l'activité soit remise au samedi 12 juin 2010.

#### **URBANISME**

## 9.1 <u>Dépôt du rapport du service d'inspection pour le mois de</u> mars 2010

Le rapport du service d'inspection pour le mois de mars 2010 est déposé et tous les membres du Conseil municipal en prennent connaissance.

### 9.2 <u>Demande de modification à la réglementation d'urbanisme</u> de Martin Lanoie

Considérant la demande de modification à la réglementation d'urbanisme de Martin Lanoie concernant le déplacement d'un espace vert devant servir à l'égouttement des terrains situés de l'autre côté de la rue de la Promenade appartenant à Morphan inc.;

Considérant que l'espace vert prévu initialement pour l'égout pluvial n'est plus nécessaire;

Considérant qu'un cours d'eau est présent au nouvel endroit proposé;

Considérant que cet espace vert sera cédé à la Municipalité;

Considérant qu'un accès aux rives de la rivière est nécessaire dans la phase 1 du projet;

Considérant qu'avec la présence d'un cours d'eau et la largeur de cet espace est problématique pour des travaux d'entretien;

Considérant qu'il serait difficile d'obtenir les autorisations nécessaires pour canaliser ce cours d'eau;

Considérant que l'impact financier pour la Municipalité est important dans le cas où des travaux d'aménagement et/ou de canalisation du cours d'eau serait nécessaire;

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

#### 099-04-2010

En conséquence, **il est proposé** par monsieur Guy Lapointe, appuyé par madame Barbara Beugger **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères que le déplacement de l'espace vert soit refusé et qu'il soit maintenu à l'endroit initialement proposé au plan d'aménagement d'ensemble.

## 9.3 <u>Premier projet de règlement numéro 2010-204 modifiant le règlement de zonage numéro 2002-90 de la Municipalité d'Upton</u>

**Attendu que** le conseil de la Municipalité d'Upton a adopté, le 7 mai 2002, le règlement de zonage numéro 2002-90 ;

**Attendu que** le conseil désire modifier ledit règlement de zonage afin de fixer le nombre maximal de bâtiments accessoires résidentiels par terrain et d'en revoir la superficie maximale ;

**Attendu que** le contenu du présent règlement a fait l'objet d'une recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme de la Municipalité (Réf. : CCU-2010-288) ;

**Attendu que** le conseil peut modifier son règlement de zonage, conformément à la section V du chapitre IV de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c.A.-19.1);

#### 100-04-2010

**En conséquence** il est proposé par monsieur André Bernier, appuyé par madame Nicole Ménard et résolu à l'unanimité des conseillers et des conseillères :

Que dispense de lecture soit faite étant donné que tous les membres du conseil ont reçu le premier projet de règlement plus de 48 heures avant la présente assemblée;

Que le premier projet du règlement numéro 2010-204 soit adopté;

Qu'une assemblée de consultation soit tenue le mardi 4 mai 2010 à 19 h 45 en la salle des réunions du Conseil municipal.

#### 9.4 Cession du lot 1 958 062

Considérant la résolution 363-11-2009;

Considérant que la Ferme Fritsch inc. a transmis à la Municipalité un engagement à se porter acquéreur du lot 1 958 062;

Considérant qu'une partie de la propriété de Ferme Fritsch inc. sera dorénavant enregistrée sous la compagnie 9193-1147 Québec inc.;

#### 101-04-2010

En conséquence, il est proposé par monsieur Claude Larocque, appuyé par monsieur Guy Lapointe et résolu à l'unanimité des conseillers et des conseillères que monsieur Yves Croteau, maire, et madame Cynthia Bossé, directrice générale soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tout acte notarié à cet égard.

#### 10. **DIVERS**

#### 10.1 Entente en matière de loisirs entre la Ville de Granby et la Municipalité d'Upton

Considérant que madame Nathalie Lamothe souhaite que son enfant puisse poursuivre son entraînement de soccer avec les Loisirs de la Ville de Granby et que l'obtention d'une carte accès loisirs est requise;

Considérant que la Ville de Granby attend une résolution du conseil municipal avant de procéder à une entente en matières de loisirs établit au coût de 20,00 \$ par utilisateur qui profiteront de cette entente;

Considérant que dans tous les cas, le montant d'adhésion de 20,00 \$ doit être remboursé par l'utilisateur, à la Municipalité d'Upton;

En conséquence, il est proposé par madame Barbara Beugger, appuyé par monsieur Robert Leclerc et résolu à l'unanimité des conseillers et des conseillères :

Que la présente résolution soit envoyée à la Ville de Granby donnant ainsi l'accord de la Municipalité de procéder à une entente en matière de loisirs entre la Ville de Granby et la Municipalité d'Upton;

Que madame Cynthia Bossé, directrice générale, soit autorisée à signer pour et au nom de la Municipalité ladite entente;

Que les frais de 20,00 \$ soient assumés par les citoyens désireux de bénéficier de cette entente, en les remboursant directement la Municipalité d'Upton.

#### 10.2 Embauche de Benoit Gauthier à titre de pompier à temps partiel pour la Municipalité d'Upton

Considérant que le service de sécurité incendie est en période d'embauche afin de combler des postes vacants de pompier à temps partiel;

Considérant la candidature de monsieur Benoit Gauthier et qu'il possède déjà sa formation de Pompier et d'Officier et que son évaluation a été faite par monsieur Yves Ricard, directeur du service de sécurité incendie lequel recommande l'embauche de monsieur Gauthier à titre de pompier à temps partiel;

#### 103-04-2010

En conséquence, il est proposé par monsieur Robert Leclerc, appuyé par madame Barbara Beugger et résolu à l'unanimité des conseillers et des conseillères :

Que soit embauché monsieur Benoit Gauthier à titre de pompier à temps partiel;

Que sa période de probation soit de un an et qu'à la fin de celle-ci, monsieur Yves Ricard remette une évaluation écrite du candidat.

### 102-04-2010

#### 10.3 Demande de soutien financier pour le club de Croquet d'Upton

Considérant que le Club de Croquet d'Upton souhaite procéder à l'asphaltage de son stationnement et que ce projet s'élève à une somme de 14 500,00 \$;

Considérant qu'une demande de soutien financier dûment complétée pour un montant de 500,00 \$ est adressée à la Municipalité afin d'aider la concrétisation du projet d'asphaltage;

#### 104-04-2010

En conséquence, **il est proposé** par monsieur Guy Lapointe, appuyé par monsieur Claude Larocque **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères que la demande soit refusée puisque le Club de Croquet reçoit déjà une subvention concernant leurs taxes foncières.

#### 10.4 Réception provisoire des travaux de la rue du Notaire (dépôt)

Madame Cynthia Bossé, directrice générale, dépose au conseil, le certificat de la firme Tecknika-HBA concernant la réception provisoire des ouvrages dans le cadre du projet de la rue du Notaire. Selon monsieur Robert Ducharme, ingénieur, les travaux ont été réalisés en conformité aux exigences des plans et devis.

#### 10.5 <u>Directives de changement no. 1, 2 et 3 (dépôt)</u>

Madame Cynthia Bossé, directrice générale, dépose au conseil les directives de changement numéros 1, 2 et 3 préparées par monsieur Robert Ducharme, ingénieur de la firme Teknika – HBA. La directive de changement numéro 1 engendre des coûts de 2 818,37 \$ pour des travaux requis par la Municipalité lors du branchement du réseau au secteur existant (rue de la Promenade) Ces coûts seront à payer ultérieurement, lorsque la recommandation de paiement sera produite.

## 10.6 <u>Démission de madame Florence Blanchard à titre de membre du</u> Comité consultatif d'Urbanisme

Considérant que madame Florence Blanchard souhaite quitter son poste au sein du Comité consultatif d'Urbanisme après y avoir siégé pendant quinze ans;

#### 105-04-2010

En conséquence, **il est proposé** par monsieur Claude Larocque, appuyé par monsieur Robert Leclerc **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères :

Que soit saluée madame Florence Blanchard pour son implication au sein du Comité consultatif d'Urbanisme et qu'elle soit félicitée pour sa disponibilité pendant ses nombreuses années;

Qu'un message soit publié dans la prochaine édition du Bavard à cet effet.

### 10.7 Modification au règlement 2010-203, Annexe D

Avis de motion est donné par monsieur Robert Leclerc afin que soit modifié l'Annexe D du règlement 2010-203 concernant la tarification pour le financement de certains biens, services et activités de la Municipalité d'Upton, afin que la gratuité du centre communautaire et du chalet des Loisirs soit accordée à la Fabrique et à la Fondation Musée St-Éphrem.

#### 10.8 <u>Vignettes et cartes d'identités pour les pompiers</u>

Considérant qu'il y a lieu de procéder à la production de vignettes et de cartes d'identités pour les pompiers du service des incendies de la Municipalité;

Considérant que monsieur Yves Ricard demande, pour se faire, un budget de 332,50 \$;

#### 106-04-2010

En conséquence, **il est proposé** par monsieur André Bernier, appuyé par madame Barbara Beugger **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères que madame Cynthia Bossé, directrice générale, soit autorisée à disposer d'un budget de 332,50 \$ plus les taxes pour la production des vignettes et cartes d'identités pour les pompiers du service des incendies de la Municipalité.

## 10.9 Mandat à Yves Ricard, directeur incendie, pour la vente du camion incendie

Considérant que la Municipalité a acquis un poste de commandement mobile et qu'il y a lieu de disposer de l'ancien camion:

#### 107-04-2010

En conséquence, **il est proposé** par monsieur Robert Leclerc, appuyé par monsieur Claude Larocque **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères que mandat soit donné à monsieur Yves Ricard pour la vente de l'ancien camion incendie et qu'un montant de 7 500,00 \$ environ soit demandé.

#### 10.10 Mandat soumission pour bunker

#### 108-04-2010

Considérant que le budget 2010 prévoit l'achat de 5 « bunkers »;

En conséquence, **il est proposé** par madame Barbara Beugger, appuyé par monsieur Guy Lapointe **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères que monsieur François Hamel, directeur adjoint du service incendie, demande des soumissions par invitation afin que la Municipalité se procure 5 « bunkers » et que les résultats soient présentés à une séance ultérieure.

## 10.11 Ouverture de compte de valeurs mobilières – procuration

Considérant qu'il y a lieu de procéder à l'ouverture de compte de valeurs mobilières et qu'une procuration est nécéssaire pour la signature lors de l'ouverture;

#### 109-04-2010

En conséquence, **il est proposé** par monsieur Claude Larocque, appuyé par monsieur Robert Lelerc **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères :

Que soit ouvert un compte à valeur mobilière et que monsieur Yves Croteau, maire, et madame Cynthia Bossé, directrice générale soient mandatées pour représenter et agir pour et au nom de la Municipalité d'Upton ainsi qu'à signer tous les documents relatifs à l'administration dudit compte de valeurs mobilières:

Que les deux signatures (monsieur Croteau et madame Bossé) soient obligatoires pour tout document sus-mentionné;

Que monsieur Croteau et madame Bossé soient, par la présente, autorisées et ait pleins pouvoirs, d'acheter, vendre, céder et transférer tous certificats de dépôt, obligations et autres valeurs mobilières admissibles qui pourraient être enregistrés au nom de la Municipalité ou qui leur sont présentement cédés ou leur seront éventuellement cédés;

Que tous et chacun de ces transferts de valeurs enregistrées au nom de la Municipalité d'Upton ou qui leur ont été assignées

jusqu'ici ou le seront à l'avenir, soient exécutés, ratifiés et confirmés par ses dirigeants.

#### 10.12 Publicité pour la Foire de l'Environnement

Considérant la Foire de l'Environnement qui se tiendra le 22 mai prochain au centre communautaire et qu'il y a lieu de procéder à la publicisation de l'évènement;

Considérant que plusieurs avenues sont proposées par madame Lyne Loiselle, coordonnatrice en loisirs;

#### 110-04-2010

En conséquence, **il est proposé** par monsieur Claude Larocque, appuyé par madame Barbara Beugger **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères que soient acceptées les propositions suivantes :

Une banderole, réutilisable de 25' par 3' de haut, imprimée recto-verso en couleur, installée sur la rue Principale au montant de 660,00 \$ plus les taxes applicables;

Une publicité dans la Pensée, ¼ de page, pour un montant de 300,00 \$ plus les taxes.

#### 10.13 Mandat pour les soumissions de resurfaçage

Considérant que le budget 2010 prévoit le resurfaçage de certains chemins de la Municipalité;

#### 111-04-2010

En conséquence, **il est proposé** par monsieur Robert Leclerc, appuyé par monsieur André Bernier **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères que soit mandatée madame Cynthia Bossé, directrice générale, d'aller en appel d'offre sur le Système électronique d'appel d'offres concernant le resurfaçage de certains chemins de la Municipalité et ce, pour un total de 600 tonnes et qu'un prix à la tonne soit établit pour les suppléments.

#### 10.14 Résultats pour les soumissions de fauchage

Considérant l'appel d'offres 2010-002 concernant le fauchage des fossés sur le territoire de la Municipalité d'Upton et que suite à cet appel d'offres, la Municipalité à reçu la proposition de 5 soumissionnaires et que les montants sont les suivants :

Nom de l'entreprise	Contrat Global	Taux horaire pour travaux supplémentaires	Taux horaire pour le débroussaillage Sur demande
Entreprises R.M.	7 777,09 \$	80,00 \$	
Les entreprises Alain	7 856,10 \$	85,00 \$	
Bélanger et fils			
Les Entreprises Bailey	7 675,50 \$	65,00 \$	
André Paris inc.	6 806,36 \$	75,00 \$	105,00 \$
Les entreprises Maverix	5 869,50 \$	68,00 \$	

#### 112-04-2010

En conséquence, **il est proposé** par monsieur André Bernier, appuyé par madame Nicole Ménard et **résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères que soit retenu « Les entreprises Maverix » au montant de 5 869,50 \$ pour le contrat global et qu'il soit payé au taux horaire de 68,00 \$ pour tout travail supplémentaire qui n'est pas compris dans le contrat initial. Les travaux supplémentaires doivent être demandés par monsieur Mario Sansoucy, contremaître aux travaux publics.

#### 10.15 Résultats pour les soumissions de lignage

Considérant l'appel d'offres 2010-003 concernant le lignage des rues et des stationnements sur le territoire de la Municipalité d'Upton;

Considérant que la Municipalité a reçu les trois soumissions suivantes :

LIGNAGE DES RUES ET DES STATIONNEMENTS	Lignes Maska	Lignbec inc.	Lignes de stationnement Rivard inc.	
Lignage simple discontinue Prix au m. Lin. basé sur 13 132 m.lin	0,09 \$	0,28 \$	0,18 \$	
Lignage simple continue Prix au m. lin. basé sur 4 407 m.lin	0,185 \$	0,28 \$	0,22 \$	
Ligne double Prix au m. lin. basé sur 3 596 m.lin.	0,345 \$	0,44 \$	0,40 \$	
Ligne d'arrêt Pris basé sur environ 30 unités	14,00 \$	19,00 \$	25,00 \$	
Lignes de stationnement devant la caserne Prix pour l'ensemble des lignes	75,00 \$	200,00	180,00 \$	
Inscription « Zone scolaire » Prix basé sur 2 unités	30,00 \$	75,00 \$	150,00 \$	
Traverse de piétons Prix basé sur 2 unités	44,00 \$	75,00 \$	150,00 \$	
Inscription « défense de stationner » Prix basé sur 2 unités	30,00 \$	15,00 \$	15,00 \$	
Lignage simple continue avec pictogrammes pour piste cyclable Prix basé sur environ 1000 m.lin.	Lignes Logo	0,18 \$ 10,00 \$	0,40 \$ 0,48	

#### 113-04-2010

En conséquence, **il est proposé** par monsieur Robert Leclerc, appuyé par monsieur Guy Lapointe et **résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères que soit retenue l'entreprise « Lignes Maska » pour effectuer l'ensemble du lignage des rues et stationnement du territoire de la Municipalité.

### 10.16 Réparation du camion auto-pompe (disque d'embrayage)

Considérant qu'il y a lieu de procéder à la réparation du disque d'embrayage du camion auto-pompe du service des incendies;

#### 114-04-2010

En conséquence, **il est proposé** par monsieur Claude Larocque, appuyé par monsieur Guy Larocque **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères :

Que soit réparé le disque d'embrayage du camion auto-pompe du service des incendies de la Municipalité;

Que madame Cynthia Bossé, directrice générale, soit autorisée à en payer les frais.

#### 10.17 Couches lavables - aide financière

Considérant l'effort de la Municipalité d'entreprendre un virage vert;

Considérant que les couches jetables prennent 500 ans à se dégrader et qu'elles ont une utilisation en moyenne de 5 heures;

#### 115-04-2010

En conséquence, il est proposé par madame Barbara Beugger, appuyé par monsieur Guy Lapointe et résolu à l'unanimité des conseillers et des conseillères :

Que soit offert aux résidents de son territoire un remboursement de 100,00 \$ sur présentation d'une preuve d'achat d'un ensemble de 24 couches lavables;

Qu'une preuve de résidence soit exigée ainsi qu'un certificat de naissance de l'enfant pour qui les couches sont destinés;

Que tous les résidents désireux de bénéficier de cette aide financière en fassent la demande au bureau municipal.

### 10.18 <u>Demande de monsieur Gilles Raymond - Nettoyage des fossés</u> rue des Plaines et des Bouleaux

Considérant la demande de monsieur Gilles Raymond concernant le nettoyage des fossés sur les rues des Plaines et des Bouleaux;

#### 116-04-2010

En conséquence, **il est proposé** par monsieur Claude Larocque, appuyé par monsieur André Bernier **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères que monsieur Mario Sansoucy, contremaître aux travaux publics aille prendre connaissance de la situation et qu'il en fasse le bilan à la directrice générale, madame Cynthia Bossé.

#### 10.19 Fossé route Joubert

#### 117-04-2010

Il est proposé par monsieur Claude Larocque, appuyé par monsieur André Bernier et résolu à l'unanimité des conseillers et des conseillères que soit mandaté le comité des travaux publics à retourner sur les lieux afin d'évaluer la situation.

#### 10.20 Éclairage à l'usine de filtration, rue Saint-Éphrem

#### 118-04-2010

Après discussion sur l'éclairage à l'usine de filtration il à été **résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères que soit demandé à monsieur Mario Sansoucy, contremaître aux travaux publics, si l'usine de filtration située sur la rue Saint-Éphrem est suffisamment éclairée.

## 10.21 <u>Demande d'autorisation à la C.P.T.A.Q.</u> relative aux lots 1 959 821 et 1 959 966 du cadastre du Québec

Considérant la demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (C.P.T.A.Q.) de la Ferme Bernerhof inc. aux fins d'aliénation du lot 1 959 821 sis au 402, rang du cap à Upton ;

Considérant que le lot 1 959 821 d'une superficie de 334 868,1 mètres carrés est la propriété de monsieur Bertrand Marin qui possède également le lot 1 959 966 contigu;

Considérant que la demande vise à morceler la ferme de monsieur Marin afin d'y poursuivre les activités agricoles qui y sont déjà pratiqués notamment par la ferme du demandeur lequel loue la terre depuis plusieurs années ;

Considérant que la demande vise le lot 1 959 821 dont les sols sont constitués à 60% de classe 2, mais présentant une contrainte de

surabondance d'eau et à 40 % de classe 3 et présentant une contrainte de basse fertilité;

Considérant que la demande vise également le lot 1 959 966 dont les sols sont constitués à 80% de classe 4, mais présentant des contraintes de manque d'humidité et de basse fertilité et à 20 % de classe 4, mais présentant des contraintes de surabondance et de basse fertilité;

Considérant que le morcellement de la ferme de monsieur Marin, permettra à ce dernier de se concentrer sur la production acéricole et de petits fruits;

Considérant qu'il a été démontré que le morcellement de la ferme de monsieur Marin n'a pas d'effet négatif sur la viabilité des deux entités agricoles concernées par la présente demande ;

Considérant que l'autorisation de la demande n'aurait pas de conséquences sur les activités agricoles existantes et sur le développement de ces activités agricoles ainsi que sur les possibilités d'utilisation agricole des lots avoisinants, au contraire, elle favoriserait leur développement;

Considérant que le projet visé par la demande n'apporte aucune contrainte ou effet supplémentaire résultant de l'application des lois et règlements, notamment en matière d'environnement et plus particulièrement pour les établissements de production animale ;

Considérant que le projet visé par la demande est conforme à la réglementation municipale en vigueur à Upton;

#### 119-04-2010

En conséquence, il est proposé par madame Barbara Beugger, appuyé par monsieur Claude Larocque et résolu à l'unanimité des conseillers et des conseillères que ce conseil est favorable à l'autorisation par la Commission de protection du territoire agricole du Québec de la demande de Ferme Bernerhof inc. aux fins d'aliénation du lot 1 959 821 sis au 402, rang du Cap à Upton et ce, sur une superficie de 334 868,1 mètres carrés.

#### 11. PÉRIODE DE QUESTIONS

Conformément à la loi, seules les questions faisant l'objet d'une décision du Conseil municipal sont consignées au procès-verbal.

#### 12. **CORRESPONDANCE**

Monsieur le maire , Yves Croteau invite madame Cynthia Bossé, directrice générale, à faire état de la correspondance reçue pendant le mois de mars 2010.

#### 120-04-2010

En conséquence, il est résolu à l'unanimité des conseillers et des conseillères que chaque membre du Conseil municipal a pris connaissance de la correspondance qui lui était adressée pendant le mois de mars 2010.

#### 13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

#### 121-04-2010

Il est proposé par monsieur Guy Lapointe, appuyé par monsieur Robert Leclerc et résolu à l'unanimité des conseillers et des conseillères que soit levée la présente assemblée à 21 heures 20 minutes.

Yves Croteau	
Maire	
Cynthia Bossé	
Directrice générale	

### CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES CRÉDITS

Selon l'article 961 du *Code Municipal du Québec*, je, Cynthia Bossé, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité d'Upton, certifie que la Municipalité dispose de crédits suffisants pour les dépenses autorisées lors de la présente assemblée.